

Direction générale de la communication (DG COMM)

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur/directrice - chef/cheffe de la représentation à Varsovie (Pologne)

(grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2024/10444

Présentation

La DG Communication (DG COMM), en tant que service de communication institutionnelle placé sous l'autorité de la présidente, promeut les priorités politiques de la Commission européenne et contribue à rapprocher l'Europe des citoyens.

Les représentations, qui font partie de la DG COMM, sont les yeux, les oreilles et la voix de la Commission sur le terrain dans tous les États membres de l'UE.

- Les représentations représentent la Commission dans l'État membre: elles expriment le point de vue de la Commission à destination des autorités nationales, régionales et locales, des parlements, des citoyens, etc.
- Soutien aux membres du collège: elles contribuent à la réussite des visites des commissaires dans l'État membre par l'organisation de réunions et d'une couverture médiatique, la fourniture d'informations sur les derniers développements politiques et le suivi qu'elles assurent.
- Informations et analyses politiques et économiques: les représentations rendent compte de l'évolution politique et économique dans les États membres et fournissent à la présidente et au collège des informations actualisées sur les tendances observées dans l'ensemble de l'UE et les événements qui s'y déroulent.
- Collaboration avec les médias nationaux, régionaux et locaux: en collaboration avec le service du porte-parole, les représentations fournissent aux journalistes des informations sur les priorités et les travaux de la Commission, organisent des conférences de presse, répondent aux questions et clarifient certains points, en cas de besoin. Elles adaptent le message de la Commission aux besoins locaux.
- Dialogue avec les citoyens: les représentations sont la plaque tournante des informations de l'UE dans les États membres. Elles coordonnent le travail des réseaux d'information, vont au-devant des citoyens et sont en interaction avec eux, tant physiquement que par l'intermédiaire des médias sociaux.

Poste proposé

Le poste de directeur/directrice en tant que chef/cheffe de la représentation de la Commission européenne à Varsovie (Pologne).

Les responsabilités sont notamment les suivantes:

- agir en qualité de porte-parole de la Commission dans l'État membre d'accueil;

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à expliquer les politiques de la Commission et à susciter l'adhésion à celles-ci, y compris à un haut niveau;

- suivre et rapporter au siège l'évolution politique, économique et sociale;

assurer la gestion stratégique des activités de la représentation, avec ses ressources humaines et financières, y compris sa représentation régionale à Wrocław, tout en garantissant leur cohérence et leur compatibilité avec les priorités de la Commission en matière de communication, conformément aux objectifs annuels;

- diriger les réseaux d'information de la Commission dans l'État membre d'accueil;

- coordonner la coopération avec le bureau de liaison du Parlement européen.

Il ou elle supervise tous les aspects de l'activité de la représentation et agit en qualité d'ordonnateur/ordonnatrice subdélégué(e); ce poste est donc considéré comme «sensible».

La durée du mandat est initialement limitée à trois ans conformément aux règles de rotation (C/2008/3983). En outre, les règles de rotation prévoient une limite de deux affectations ultérieures dans les représentations et limitent le temps passé dans une ou deux représentations avant le retour au siège. La situation des candidats doit être conforme à ces limites.

Profil recherché (critères de sélection)

Les candidats doivent posséder:

Compétences d'encadrement

- Aptitude à coopérer étroitement à distance.
- Capacité de fixer et d'adapter les objectifs de la représentation dans le cadre des grandes actions de communication de la Commission.
- Aptitude à recruter et à conserver du personnel qualifié.
- Capacité de définir les priorités et de se concentrer sur celles-ci, ainsi que de suivre et d'évaluer les travaux réalisés pour atteindre les objectifs fixés.
- Capacité de diriger et de motiver une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle dans un environnement politique complexe.

Compétences spécialisées et expérience

- Solide atout: expérience professionnelle acquise dans le domaine de la communication, des médias ou des affaires politiques/économiques, y compris pour ce qui est de la préparation de négociations à haut niveau ou au niveau politique ou de la participation à ces négociations, et un réseau ad hoc dans l'État membre d'accueil.
- Excellente connaissance de la situation politique et des médias du pays d'accueil.
- Excellente connaissance des priorités politiques de la Commission et des relations interinstitutionnelles.
- Compréhension des circuits administratifs et financiers au sein de la Commission.
- Aptitude à communiquer avec aisance dans la langue nationale du pays d'accueil.

Qualités personnelles

- Capacité avérée à définir des priorités, à concevoir des plans d'action et à réagir rapidement à des situations évoluant rapidement.
- Excellentes aptitudes à la communication et à la représentation.

- Aptitude particulière à développer des relations de travail positives fondées sur la collaboration avec les partenaires et intervenants internes et externes de haut niveau.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisferont aux critères formels suivants:

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est de 4 années ou plus;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent disposer d'au minimum 15 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire¹ à un niveau auquel les qualifications précitées donnent accès.
- Expérience d'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale².
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Des jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut ⁴].

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel font l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: (1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; (2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; (3) l'importance des budgets gérés; (4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; ainsi que (5) le nombre de pairs.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FRhttps://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine les candidats qui répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1^{er} *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances

⁵ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_en#documents (disponible uniquement en anglais).

encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14⁶. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de 9 mois.

Le lieu d'affectation est Varsovie, en Pologne.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁷. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

⁶ Le coefficient correcteur applicable aux rémunérations et aux pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne en poste en Pologne est fixé à 80,5 % au 1er juillet 2021. Ce coefficient est soumis à une révision annuelle.

⁷ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/CV_Encadext/index.cfm?fuseaction=premierAcces

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitæ au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁸, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:
HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 mars 2024 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.

⁸ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:
<https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv>